

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)  
AUPRÈS DU C.N.P.E. DE CATTENOM**

**DU 2 MARS 2022  
VISIOCONFERENCE**  


Etaient présents :

- M. Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle,
- Mme Catherine BAILLOT, Conseillère Régionale Grand Est,
- Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI, Vice-Présidente du Département, Conseillère Départementale du canton de Yutz,
- M. Mathieu WEIS, Conseiller Départemental du canton d'Algrange,
- Mme Estelle BOHR, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville,
- Mme Brigitte SCHNEIDER, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Moselle, Conseillère Départementale du canton de Thionville,
- M. Michel HERGAT, Vice-Président de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire d'Entringe,
- M. Jean-Marc COCQUYT, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Breistroff-la-Grande,
- M. Patrick BECKER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville », Maire de Kuntzig,
- M. Bernard VEINNANT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, Maire de Basse-Ham,
- Mme Catherine LAPOIRIE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Rives de Moselle, Maire d'Ay-sur-Moselle,
- M. Bernard ZENNER, Maire de Cattenom,
- M. Bernard ECCLI, représentant de la Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. Armand BEMER, Vice-Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine pour la Moselle,
- M. Daniel TROUILLOT, Président de l'Unité Départementale Moselle CFE-CGC,
- M. Stéphane VOGEL, représentant de l'Unité Départementale Moselle FO,
- M. le Commandant RINALDI, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle,
- Mme Nadine LA ROSA, Principale du Collège de Cattenom,
- M. Johannes HILL, représentant l'Adjoint au Maire de la Ville de Trèves,
- M. Lutwin OLLINGER, Elu du Landkreis Trier-Saarburg (Kreisbeigeordneter),
- M. Fabian SCHICKER, ADD Trier,
- Mme Marianne RUMMEL, Association Bund Trier,
- M. Thomas JACKL, Directeur de l'Administration du Landkreis Merzig-Wadern,
- M. Björn FINKLER, Ministère de l'environnement et de la protection des consommateurs du Land de Sarre,
- M. Michael GRITTMANN, Association Bund Landesverband Saarland,
- Mme Myriam HEIRENDT, Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN) du Grand-Duché du Luxembourg,
- M. Dan MICHELS, Lëtzebuerger Aktiounskomiteé géint Atomkraaft,
- Mme Aurélie GROGNOUZ, représentant le Bourgmestre de la commune d'Aubange,
- M. Serge GENOT, représentant la Ministre de l'Environnement de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, de la Forêt et du Bien-être animal de la Wallonie,
- M. Thierry HEGAY, Sous-Préfet de Thionville,

- Mme Parvine LACOMBE, Directrice de Cabinet du Préfet de la Moselle,
- Mme Céline CARON, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), Préfecture de la Moselle,
- Mme Hélène TOBOLA, ARS Grand Est, représentant la Déléguée Territoriale pour la Moselle Mme Lamia HIMER,
- M. Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN),
- M. Vincent BLANCHARD, Adjoint au Chef de la division de Strasbourg de l'ASN,
- Mme Camille PERIER, ASN,
- M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom,
- Mme Coralie DUPONT, Cheffe de mission communication du CNPE de Cattenom,
- M. Roger SPAUTZ, Greenpeace Luxembourg,
- M. Rachid RIAH, GIM'Est.

Assistaient également :

- Mme Anne-Laure MACLOT, Secrétaire de la CLI de Cattenom.

Etaient excusés :

- M. Patrick WEITEN, Président de la CLI, Président du Département, canton de Yutz,
- Mme Isabelle RAUCH, Députée de la circonscription de Thionville-Est,
- M. Rémy DICK, Vice-Président du Conseil Départemental de la Moselle, Conseiller Départemental du canton de Fameck,
- M. Patrick GRELOT, Conseiller Départemental du canton du Pays Messin,
- Mme Valérie ROMILLY, Conseillère Départementale du canton du Sillon Mosellan,
- Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, Conseillère Départementale du canton d'Hayange,
- M. Lionel FOURNIER, Conseillère Départementale du canton de Rombas,
- M. Pierre TACCONI, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse,
- Mme Maryse GROSSE, Adjointe au Maire de Boust, représentant la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- M. Alain REDINGE, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Gavisse,
- M. Olivier KORMANN, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Rodemack,
- Mme Marie-Marthe DUTTA-GUPTA, représentante de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Fixem,
- M. Laurent SCHULTZ, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, Adjoint au Maire de Yutz,
- Mme Nathalie EVEN-POSTAL, représentante de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville,
- M. Jean KIEFFER, représentant de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, Maire de Kédange-sur-Canner,
- M. Jean-Luc NIEDERCORN, représentant de la Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières, Maire de Kirschnaumen,
- M. Jean-François MEDVES, représentant de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch,
- M. Patrick RISSER, Président de la Communauté d'Agglomération Pays-Haut Val d'Alzette,
- M. Yves MULLER, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays Orne-Moselle, Maire de Marange-Silvange,
- M. Armand SCHWEITZER, Président de l'Association Illangeoise Contre les Nuisances Industrielles,

- M. Marc TABOURET, représentant de la Confédération du Logement et du Cadre de vie (CLCV),
- M. Patrice COSTA, Institut Européen d'Ecologie,
- M. Antonello DORE, Ma Zone Contrôlée,
- M. Michel MARQUEZ, Responsable de l'Unité d'Accompagnement ATMO Grand Est,
- M. Pierre MERTZ, représentant de l'Unité Départementale Moselle CGT,
- M. Didier JUNKER, représentant de l'Unité Départementale Moselle CFDT,
- M. Marc HOUVER, Directeur Général des Services du Département de la Moselle,
- M. Erwan Le QUELLEC, Conseil Economique, Social et Environnemental Grand Est,
- M. Serge FEBVRE, Membre titulaire à la CCI de Moselle Métropole Metz, Vice-Président « Commerce »,
- M. Laurent WELTER, représentant de la Chambre d'Agriculture de la Moselle,
- Dr Jean-Louis KOLOPP, Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins,
- M. Dan BIANCALANA, représentant du SYVICOL, Bourgmestre de la ville de Dudelange,
- M. Laurent TOUVET, Préfet de la Moselle,
- M. Philippe ROGRON, Directeur des Sécurités, Préfecture de la Moselle.



Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI de Cattenom, ouvre la séance à 14h06 en accueillant les participants.

Elle salue la présence des intervenants, l'Autorité de Sûreté Nucléaire et notamment Mme Camille PERIER, amenée à remplacer M. Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg, dans les prochains mois, l'équipe du CNPE de Cattenom et son Directeur, M. Jérôme LE SAINT, ainsi que la Préfecture de la Moselle et la Directrice de Cabinet du Préfet, Mme Parvine LACOMBE.

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLI du 9 novembre 2021**

Le compte rendu de la réunion de la CLI du 9 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Bilan sûreté annuel du CNPE de Cattenom en 2021**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN, afin qu'il dresse le bilan annuel du CNPE de Cattenom en 2021 (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation M. Roger SPAUTZ souhaite obtenir des précisions sur les sujets des manchettes thermiques, de l'examen télévisuel des plaques entretoises et du corps migrant d'un générateur de vapeur.

M. BOIS explique que les contrôles altimétriques sur les manchettes thermiques permettent de définir des critères de surveillance et de remplacement des manchettes et que la démarche de contrôle et de maintenance est satisfaisante du point de vue de la sûreté. Il ajoute qu'il en est de même pour les plaques entretoises, pour lesquelles la procédure d'examen télévisuel est un acte de maintenance courant.

Concernant le corps migrant, des recherches ont été faites et il s'avère que sa présence n'a pas causé d'endommagement du générateur de vapeur dans lequel il s'est logé. Il a depuis été retiré. Il s'agissait d'un bouchon d'une prise d'instrumentation électrique.

M. Jérôme LE SAINT complète les propos de l'ASN en confirmant la bonne réalisation des contrôles des manchettes thermiques et des plaques entretoises conformément au programme établi. Il ajoute que la cinétique d'évolution est suivie et que toute information est partagée avec l'ASN. Il confirme les propos de M. BOIS concernant le corps migrant.

Mme Catherine BAILLOT souhaite partager des questions de citoyens qui lui sont parvenues au regard de la situation actuelle en Ukraine. Elle souhaite savoir si les centrales nucléaires sont protégées par des protections anti-missiles et anti-bombe.

M. Jérôme LE SAINT explique que les centrales nucléaires, et notamment les bâtiments réacteurs, ont été conçus, dès l'origine, pour résister à tous types d'agressions externes, qu'elles soient d'origine naturelle, accidentelle ou malveillante (séismes, inondations, chutes d'avions...) et notamment face à l'utilisation de certaines armes. La résistance des installations est réévaluée de manière permanente, pour l'adapter aux nouveaux risques et l'améliorer de manière continue. Cela s'inscrit dans un cadre réglementaire strict.

Mme Parvine LACOMBE confirme une surveillance régulière de la part de la Préfecture en matière de sécurité sur le site de Cattenom.

M. Pierre BOIS explique que le dimensionnement des installations permet d'assurer la tenue des principaux systèmes de sauvegarde vis-à-vis d'agressions naturelles, ainsi que vis-à-vis d'un certain nombre d'agressions trouvant leur origine dans les actes de malveillance, dont la prévention repose également sur des mesures qui ne se limitent pas à la robustesse des installations, et dont le contrôle relève des services de la Préfecture et du Haut fonctionnaire de défense du Ministère de l'Environnement. En revanche, il considère impossible d'être dimensionné à tout type d'attaque en temps de guerre, contre des engins militaires par exemple. Cette problématique relève du Ministère de la Défense. Il ajoute que l'Agence internationale d'énergie atomique et le groupe européen des régulateurs ont ré-exprimé la doctrine internationale selon laquelle les sites nucléaires civils doivent être épargnés en temps de guerre.

### **3. Bilan de l'arrêt pour simple rechargement de l'unité de production n°2**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, afin qu'il évoque le bilan de l'arrêt pour simple rechargement de l'unité de production n°2 (voir diaporama correspondant).

Aucune question n'est posée à l'issue de la présentation.

### **4. Evènements significatifs**

- **Evènement sûreté relatif à la détection tardive de l'indisponibilité d'une chaîne de mesure sur l'unité de production n°3** (déclaration au niveau 1 le 18 octobre 2021)

- **Événement environnement relatif au rejet d'eau chargée d'hydrocarbure dans la Moselle, à la suite du débordement accidentel d'un système de collecte des hydrocarbures** (déclaration le 22 février 2022)

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, et à M. Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN afin qu'ils présentent les 2 événements sûreté et environnement (voir diaporamas correspondants).

- Évènement sûreté relatif à la détection tardive de l'indisponibilité d'une chaîne de mesure sur l'unité de production n°3

Suite à la présentation à deux voix de cet événement, M. Roger SPAUTZ demande si un problème similaire a déjà été détecté sur une autre centrale nucléaire française.

M. Jérôme LE SAINT précise que des indisponibilités provisoires sur ce type de système de surveillance ont déjà pu être constatées sur d'autres centrales françaises. Les centrales du Groupe EDF sont toutes conçues sur le principe de redondance des matériels, permettant de garantir, en toutes circonstances, un haut niveau de sûreté.

- Événement environnement relatif au rejet d'eau chargée d'hydrocarbure dans la Moselle, à la suite du débordement accidentel d'un système de collecte des hydrocarbures

M. Pierre BOIS souhaite compléter la présentation faite par le CNPE de Cattenom à ce sujet. Il explique que la configuration du site de la centrale n'est pas très favorable à la prévention de ce genre de risque du fait de la configuration des réseaux et rétentions des installations, ce qui est également le cas d'autres centrales françaises. Il s'agit d'un sujet de réflexion nationale d'ordre technique entre l'ASN et EDF, afin d'améliorer la capacité des sites à retenir ce genre d'effluents lorsque qu'un tel incident se présente.

Il ajoute que des dispositions prévues dans la gestion du site et présentes dans la documentation auraient pu aider à prévenir cet événement. En effet, les actions normalement prévues en cas d'incendie pour retenir les eaux d'extinction auraient pu être déclenchées, car l'aspersion par défaut avait été démarrée. La quantité d'eau était d'un même ordre de grandeur que celle d'une situation d'incendie, mais les réflexes que le site aurait probablement eus en cas d'incendie n'ont pas été mis en œuvre dans ce cas particulier.

Par ailleurs, la lenteur pour effectuer les analyses d'échantillons sur le terrain n'était pas adaptée à une situation de crise. Les premiers résultats ont été disponibles seulement lundi en fin de journée pour un événement s'étant produit le dimanche matin. De plus, l'analyse plus fine des hydrocarbures rejetés, permettant d'en confirmer la nature et donc l'origine, est arrivée en fin de semaine suivant l'événement. Il considère ces délais comme étant trop longs pour permettre d'alimenter la prise de décision dans la phase de gestion de crise.

Il conclut en indiquant qu'un examen approfondi de l'événement par l'ASN sera réalisé, une fois la phase « à chaud » terminée et ajoute que le retour d'expérience sera plus construit d'ici quelques mois dans le cadre de l'analyse des événements significatifs.

M. Patrick BECKER s'interroge sur la présence d'huile dans les bacs de rétention, et sur les raisons pour lesquelles l'huile a pu être répandue dans la nature.

M. Jérôme LE SAINT explique qu'il arrive que des traces d'huiles séchées soient présentes dans les zones de rétention. Il rappelle que ces derniers sont contrôlés lors des activités prévues conformément aux programmes de maintenance. Malheureusement, les derniers contrôles remontent à quelques années. Il conclut en affirmant que des analyses plus approfondies de l'événement seront faites, ce qui permettra de comprendre l'origine du problème et de formaliser une procédure pour éviter sa reproduction à l'avenir.

M. Pierre BOIS complète en confirmant qu'il est souhaitable de garder les rétentions vides et propres. Même si les quantités d'huile sont faibles dans ce cas, il est normal que les populations s'interrogent. Il explique que, dans le cheminement normal des effluents et égouttures, ce qui est récupéré dans les rétentions passe dans des déshuileurs. Cette fois-ci, suite au débordement de la cuvette des transformateurs, l'eau est passée sur la voirie du site puis dans le réseau des eaux pluviales sans passer par le déshuileur.

M. Lutwin OLLINGER souhaite savoir où en est la situation et si EDF a déjà pris position par écrit.

M. Jérôme LE SAINT évoque la venue d'un organisme indépendant pour évaluer la situation et vérifier le retour à la normale. Il s'agissait d'une huile biodégradable, dont certaines traces étaient encore présentes dans les végétaux en fin de semaine suivant l'événement. L'organisme indépendant a conseillé de laisser les résidus en place car il aurait été plus nocif de nettoyer la végétation que de laisser l'huile disparaître, cela aurait conduit à dégrader la végétation. Il n'y a désormais plus de traces dans la Moselle.

Mme Parvine LACOMBE informe la CLI que la Préfecture avait ouvert le canal d'échanges avec le Grand-Duché du Luxembourg et l'Allemagne et qu'elle a accompagné les publications du CNPE par des communiqués de presse. Elle confirme qu'il n'y a plus de traces aujourd'hui.

M. Björn FINKLER souhaite savoir si EDF a pris des mesures pour éviter ce type d'incident à l'avenir.

M. Jérôme LE SAINT explique qu'il est effectivement prévu de bien comprendre les causes et de réfléchir aux moyens pour éviter cela. Une analyse approfondie sera menée et présentée à l'ASN. Les mesures qui seront mises en place seront évoquées lors des prochaines réunions de la CLI.

Mme Catherine BAILLOT souhaite savoir si le rythme des incidents déclarés à la centrale, pluriels et souvent peu graves, se situe dans la moyenne nationale et si ces incidents sont liés à l'âge et à la vétusté de la centrale ou non.

M. Jérôme LE SAINT explique en préalable que tout incident est communiqué aux autorités, dont la CLI, par souci de transparence, ce qui est la base d'une amélioration continue. Il évoque un nombre d'incidents légèrement en dessous de la moyenne nationale pour 2021 mais avec des événements déclarés au niveau 1 dont le nombre se situe un peu au-dessus de la moyenne nationale sans qu'aucune cause commune à ces événements n'ait été identifiée.

M. Pierre BOIS complète en expliquant que le nombre d'événements à lui seul n'est pas une donnée suffisante. Leur analyse est indispensable pour mesurer la capacité de l'exploitant à les détecter, et sa transparence à les déclarer.

Il poursuit en évoquant les opérations de maintenance régulières, lors de réexamens décennaux de sûreté permettant de mesurer la capacité des sites à faire face à différents incidents, et d'améliorer leur sûreté en les rapprochant d'un niveau comparable à

celui qui serait exigé pour des installations nouvelles. Ainsi grâce à ces réexamens de sûreté, les premiers réacteurs de 900 MWe, qui ont mis en place leur 4e visite décennale, sont aujourd'hui ceux qui disposent des systèmes de sûreté les plus robustes du parc. L'exigence de sûreté croît avec le temps au lieu de décroître.

M. Armand BEMER évoque le fait que les incidents de niveau 1 sont principalement liés à des problèmes techniques, alors que les deux événements présentés ce jour semblent relever d'erreurs humaines.

M. Jérôme LE SAINT confirme qu'ils n'ont pas toujours des causes techniques, et que l'on s'attache à regarder les composantes humaines à chaque fois.

M. Armand BEMER comprend donc qu'il faut prendre en compte les données humaines, ce que M. LE SAINT confirme et ajoute que les éléments présentés lors de la dernière CLI et au cours de cette CLI n'ont pas de lien avec le vieillissement de l'installation.

M. Dan MICHELS souhaite revenir sur l'origine du problème, à savoir le déclenchement du système d'arrosage. Il semblerait qu'un arrosage ait eu lieu durant une période de „moins de 2 heures“. Il s'agit d'une période relativement longue pour un arrosage anti-feux. Il souhaite dès lors savoir s'il est acceptable du point de vue de la gestion de l'incident qu'un arrosage par erreur se poursuive pendant presque 2 heures sans intervention.

M. Jérôme LE SAINT n'est pas encore en mesure de répondre à la question, car des investigations sont en cours.

## **5. Programme de maintenance au CNPE de Cattenom en 2022**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, afin qu'il évoque le programme de maintenance au CNPE de Cattenom en 2022 (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, M. Roger SPAUTZ s'interroge sur la date de la 4<sup>e</sup> visite décennale du réacteur numéro 1 et sur la date de la consultation publique à ce sujet.

M. Pierre BOIS explique que la stratégie d'approche des 4e réexamens des réacteurs de 1300 MWe est identique à celle des 4e réexamens des réacteurs de 900 MWe, suivant une logique de transparence et de concertation. Des objectifs de sûreté génériques seront définis par l'ASN et des propositions de dispositions techniques seront présentées par EDF en vue d'être mises en œuvre sur tous les réacteurs du palier 1300 MWe. L'approche n'est toutefois pas entièrement générique, car des dispositions spécifiques sont édictées à titre complémentaire selon la configuration particulière des réacteurs, par exemple pour le risque de séisme ou d'inondation. Une enquête publique sera organisée pour chacun des réacteurs. Concernant le réacteur numéro 1 de Cattenom, un dossier de réexamen devrait être remis à l'ASN en 2026 suite à sa quatrième visite décennale, pour une enquête publique en 2027.

## **6. Information sur l'exercice nucléaire sur le site nucléaire de Cattenom**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à Mme Parvine LACOMBE, Directrice de Cabinet du Préfet de la Moselle afin qu'elle évoque l'exercice nucléaire à venir sur le site de la centrale de Cattenom (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, M. Lutwin OLLINGER questionne Mme LACOMBE sur les communes allemandes qui seront impliquées dans l'exercice nucléaire.

Mme LACOMBE répond qu'un courrier du Préfet de la Moselle sera envoyé aux pays frontaliers (Grand-Duché du Luxembourg, Allemagne) très prochainement à ce sujet. Il leur sera ainsi demandé quel sera leur degré d'implication dans l'exercice. Par ailleurs, un officier de liaison sera présent en salle de crise à la Préfecture de la Moselle permettant ainsi de faire le lien entre pays. L'officier de liaison représentera donc l'État et non les communes.

M. Pierre BOIS confirme que l'officier de liaison est le représentant de l'organe de crise allemand compétent. Il s'agit souvent du Regierungspräsidium concerné, voire du Ministère de l'Environnement du Land. Son rôle vient en complément des échanges d'informations réalisés par les canaux de communication dédiés à l'alerte et à la gestion de crise.

M. Roger SPAUTZ demande de quelle manière les membres de la CLI vont être associés à l'exercice nucléaire.

Mme Parvine LACOMBE répond que deux membres de la CLI pourront participer en tant qu'observateurs, après avoir été désignés par le Président de la CLI.

## **7. Opérations de dragage de la Moselle**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, afin qu'il évoque les opérations de dragage dans la Moselle (voir diaporama correspondant).

Aucune question n'est posée à l'issue de la présentation.

## **8. Défauts de corrosion détectés récemment dans d'autres CNPE (Civaux et Penly) et contrôles sur les tuyauteries RIS (réacteur injection sûreté)**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, et à M. Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN afin qu'ils présentent les défauts de corrosion détectés récemment dans deux autres CNPE français (voir diaporamas correspondants).

M. Roger SPAUTZ se dit inquiet qu'un tel phénomène non attendu puisse arriver et demande si d'autres phénomènes non attendus existent.

Par ailleurs, il ne comprend pas pourquoi seule la troisième unité de production de Cattenom va être arrêtée pour contrôles approfondis, alors qu'il pourrait y avoir des fissures dues à la corrosion sous contrainte sur d'autres réacteurs. Il demande à quand remontent les derniers contrôles sur l'unité de production numéro 4.

M. Pierre BOIS comprend que le caractère inattendu puisse interpeller la CLI et rappelle que l'existence de marges de sûreté est destinée à faire face aux événements imprévus. Il considère qu'il n'est jamais exclu que des choses inattendues se produisent dans le domaine nucléaire. Les éléments composant une démarche de sûreté doivent toujours pouvoir être réinterrogés, selon la logique de « retour d'expérience ».



Il ajoute qu'il serait plus inquiétant d'être sûr de tout, et que la capacité d'EDF à faire face à des éléments nouveaux constitue un facteur de sûreté. Dans la situation présente, le moment de découverte de ce phénomène est suffisamment précoce pour y faire face avant que des incidents soient arrivés. Les marges de sûreté ont donc joué leur rôle.

Toutefois des leçons doivent être tirées et il faudra définir les conditions dans lesquelles ce nouvel élément doit être pris en compte (plusieurs étapes : détection et décision de réparer ou de remplacer si la pièce ne répond plus aux exigences de sûreté, rétablissement de marges de sûreté dans le cas où celles-ci ont été « consommées »).

La décision de contrôler uniquement l'unité de production numéro 3 de Cattenom pour le moment se fonde sur la relecture des procès-verbaux de contrôle antérieurs. Ceux-ci mentionnaient des « indications parasites » qui, aujourd'hui, à l'aune des récentes découvertes, peuvent laisser penser à des signaux de corrosion sous contrainte sur cette unité de production. Au moment de la rédaction de ces procès-verbaux, le phénomène de corrosion sous contrainte n'étant pas recherché, aucune suspicion n'était possible.

Pour l'unité de production numéro 4, les contrôles de ce phénomène seront mis en œuvre lors des prochains arrêts planifiés. L'ensemble des réacteurs du parc seront contrôlés, avec une priorité donnée à ceux pour lesquels des doutes doivent être levés rapidement et à ceux, jugés représentatifs, qui peuvent nous apprendre des choses.

M. Jérôme LE SAINT complète en expliquant que les fissures ne se sont pas propagées au-delà de la première « passe » de soudure. Par ailleurs, même si l'on ne cherchait pas ce phénomène de corrosion sous contrainte, les contrôles effectués à la centrale de Civaux ont permis de le détecter, ce qui est très rassurant quant à la capacité à déceler des phénomènes non attendus.

Mme Marianne RUMMEL questionne les intervenants sur l'opportunité d'examiner l'ensemble des réacteurs le plus rapidement possible, en raison de ces phénomènes inattendus.

M. Jérôme LE SAINT affirme que l'ensemble des réacteurs du parc sera contrôlé, de manière programmée, car l'analyse montre qu'il n'est pas nécessaire d'arrêter tous les réacteurs à court terme. Il rappelle qu'à la centrale de Civaux, les microfissures ont été décelées suffisamment tôt, que leurs dimensions sont faibles et que des marges suffisantes existent donc. Elles sont de dimension encore plus faibles à la centrale de Penly qui est de même technologie que les réacteurs de Cattenom. Il conclut en indiquant que les systèmes de sauvegarde, en particulier RIS, sont pleinement fonctionnels aujourd'hui.

## **9. Travaux post-Fukushima : création de sources d'eau ultimes**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, afin qu'il évoque la création de sources d'eau ultimes (voir diaporama correspondant).

Aucune question n'est posée à l'issue de la présentation.

## 10. Points divers concernant la CLI

Mme la Vice-Présidente souhaite évoquer quatre sujets :

- **Envisager des actions éducatives pour sensibiliser les écoliers / collégiens aux enjeux du nucléaire**

Suite à une demande de certains membres du bureau, l'idée d'organiser des actions éducatives de sensibilisation aux enjeux nucléaires est évoquée, ce qui correspond à la mission de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement de la CLI de Cattenom.

Certains membres se montrent intéressés. La question sera approfondie à l'issue de la CLI et un groupe de travail devrait voir le jour.

- **Approbation du rapport d'activités et budgétaire 2021**

Le rapport d'activité et le rapport d'exécution budgétaire de l'année 2021 sont approuvés à l'unanimité.

- **Formation Plan Communal de Sauvegarde**

Mme la Vice-Présidente rappelle la possibilité offerte aux Maires de s'inscrire à une formation financée par l'ANCCLI pour les aider à rédiger leur plan communal de sauvegarde. La formation poursuit un triple objectif d'analyse des risques et de mise en place d'une stratégie opérationnelle, de conception d'outils documentaires et d'optimisation des dispositifs locaux d'alerte.

La session de septembre 2021 a satisfait les participants mais à ce jour seuls quatre communes se sont dites intéressées pour une deuxième session.

- **Point d'information sur le Livre Blanc des CLI transfrontalières et les travaux en découlant**

Suite à la parution du Livre Blanc sur les situations post-accidentelles transfrontalières, une table ronde ACN<sup>1</sup> s'est tenue en ligne en janvier 2022 sur les questions de préparation et gestion aux situations accidentelles et post-accidentelles.

L'objectif consiste à porter nos réflexions à l'échelle européenne et de débattre sur des situations régionales concrètes. Certains membres de la CLI de Cattenom y ont participé.

Un groupe de travail rassemblant des acteurs du territoire (médecins, pharmaciens, vétérinaires, forces de l'ordre, pompiers, travailleurs sociaux, agriculteurs) se réunira 3 fois en 2022, la première fois le 22 mars pour discuter de la mise en œuvre des recommandations du livre blanc.

---

<sup>1</sup> Convention d'Aarhus sur "l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement », appliquée au nucléaire

- **Assemblée Générale de l'ANCCLI le 28 juin à Paris**

Mme la Vice-Présidente informe les membres de la tenue anticipée de l'Assemblée Générale de l'ANCCLI par rapport aux années précédentes, à savoir le 28 juin en présentiel à Paris.

M. Dan MICHELS souhaite poser une dernière question, au sujet de l'ouverture prévue en décembre 2021, évoquée lors de la précédente réunion de la CLI, d'une consultation publique concernant une augmentation des rejets chimiques. Il souhaite savoir quand cette consultation débutera.

M. Pierre BOIS répond que le dossier de projet de modification des décisions relatives aux valeurs limites en chlorures et sodium a repris sa place dans une file « opérationnelle », mais après quelques autres dossiers analogues qui avaient également connu des reports d'examen. L'ASN ne manquera pas de tenir la CLI informée dès qu'elle aura une visibilité confirmée sur la mise en consultation, afin que les membres puissent y participer s'ils le souhaitent.

Pour conclure, Mme la Vice-Présidente rappelle que la date de la prochaine réunion publique de la CLI est fixée au 9 novembre 2022 à Metz.

Fin de la réunion à 17h20.